

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 23/09/2019

Reçu en préfecture le 23/09/2019

Affiché le



ID : 065-246500573-20190917-2019_93-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 septembre 2019

N° 2019-93

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-neuf, le 17 septembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (40) : TARDOS Jean, VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, NERIN Franck, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, NARS Aline, POME Maryse, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : BLANCHARD Hervé, RIVIERE Patrick, TOUCOUERE Laurent

Titulaires absents non représentés (18) : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, MUR Raymond, CARROT Jean-Michel, SAINT PASTEUR Marcel, ROTGE Gilbert, BESSONE Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, BRUN Didier, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, ROCA Jacques, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor

Procurations (6) :
TREY Jean Claude à VIDAL Thierry
DELCASSO Maryse à DESMARAIS Nadine
RODRIGUEZ Marie-Josée à BRUNET André
SOLANA Michel à RICARD Louis
FORGUE Pierre à NARS Aline
MIR Jean-Henri à POME Maryse

Monsieur Bernard DESCOUENS a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose :
Pour la section de fonctionnement : la nécessité d'inscrire des crédits sur le compte charges exceptionnelles pour rembourser à l'assurance le montant des dégâts (671,35€) causés par le camion OM à la résidence le Nabias à Val Luron.

Nombre de membres en exercice :
64
Qui ont pris part à la délibération :
46
Dont 6 procurations
Votes pour : 46
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation :
10 septembre 2019

OBJET : Budget OM :
proposition DM n° 1

Pour la section d'investissement : la nécessité d'inscrire des crédits sur le compte frais insertion pour la publicité des marchés, acquisition camion-grue pour le pôle Louron (1 995€) et acquisition et installation de conteneurs semi-enterrés pour le pôle Aure 2008 (1 005€).

SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Désignation	Total Budget	+/-	Nouveau total
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
67	678	DF – Charges exceptionnelles – <i>Pôle OM Louron</i>	0€	+ 700€	700€
77	7788	RF-Produits exceptionnels – <i>Pôle OM Louron</i>	1 200€	+ 700€	1 900€

SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Désignation	Total Budget	+/-	Nouveau total
SECTION D'INVESTISSEMENT					
20	2033	DI – Frais insertion – <i>Pôle OM Louron (1995€) – Pôle Aure 2008 (1005€)</i>	0€	+ 3 000€	3 000€
21	2148	DI-Construct sol autrui – <i>Pôle OM Louron</i>	26 500€	-1 995€	24 505€
21	2188	DI-Autres immos corporelles – <i>Pôle Aure 2008</i>	804 270,70€	-1 005€	803 165,70€

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve la proposition de modifications des inscriptions budgétaires telle que présentée par Monsieur le Président ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE


 COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
 Château de Ségure
 65240 ARREAU